

Proposition d'option virtuelle du CMS

Les élèves de la maternelle à la 2ème année présentant un problème médical ou de santé documenté peuvent s'inscrire à l'école virtuelle à partir du **lundi 4 octobre 2021**. Pour un placement au début du deuxième trimestre, le lundi 1er novembre 2021, les familles doivent déposer leur demande avant le **dimanche 10 octobre 2021** à 22 heures.

Les demandes doivent être soumises en ligne via le portail de transfert sur la page web de l'affectation des élèves. Un dossier médical rempli et signé par le médecin de l'élève est requis. Cliquez sur ce [lien](#) pour obtenir des informations concernant le portail de transfert et le dossier médical.

Les demandes reçues après le 10 octobre seront examinées au fur et à mesure et les élèves seront admis périodiquement au cours du trimestre.